



Licenciement économique après mise au placard pdt 1 an

Par **Carl40**, le **13/07/2020** à **11:42**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que j'étais licenciée économiquement (avec 7 autres personnes de ma société).

Je suis un peu sous le choc, celui fait 8 ans que je travaille pour eux. Je suis coordinatrice retail marketing... à la base mes missions étaient de m'occuper du merchandising de nos magasins, du parc mobilier, de l'ouverture de nos nouveaux magasins et de l'image visuelle (vitrines) de nos magasins en Europe.

Il y a un an, on m'a enlevé la mission de merchandising pour la confier à une nouvelle personne embauchée. À l'arrivée de cette nouvelle personne, je me suis sentie complètement laissée et mise de côté au sein de mon département et surtout par mon manager... il ne se souciait plus du tout de ce que je faisais et il ne me donnait rien à faire comme travail. Je me suis sentie très mal, j'étais mal à l'aise, la boule au ventre, je me sentais clairement mise à l'écart, je pleurais pour un rien... j'ai donc été voir la médecine du travail pour faire un point... et j'en ai aussi parlé avec la direction.

Les choses se sont un peu améliorées niveau relations humaines et surtout moralement pour moi, mais ce sentiment qu'on me poussait vers la sortie est resté.

Et hier (un an donc après tout cela) on m'annonce que je pars avec le [licenciement économique](#) ! Je ne m'étais donc pas trompée... je suis virée après 8 ans car on me dit que mon poste sera supprimé... mais la nouvelle embauchée avec mes anciennes missions, elle, reste.

Je ne sais pas trop quoi faire, ils vont sûrement me proposer les indemnités classiques et un CSP mais j'ai l'impression d'avoir été le dindon de la farce et j'ai pas envie de me laisser faire et de partir en disant amen à leur offre.

Qu'en pensez-vous ? Est-ce qu'un recours aux prud'hommes tient la route ? Est-ce que je peux réclamer des dommages et intérêts plus importants ?

merci de vos conseils

Par **P.M.**, le **13/07/2020** à **11:50**

Bonjour,

Pour l'instant apparemment, vous n'êtes pas encore licenciée donc tout recours est prématuré

en revanche vous pourriez vous rapprocher des Représentants du Personnel pour vous faire assister lors de l'entretien préalable lorsque vous y serez convoquée...

Il faudrait le moment venu réclamer que vous soient communiqués les critères retenus pour l'ordre des licenciements...

Par **Carl40**, le **13/07/2020** à **14:26**

Bonjour et merci pour votre réponse
La réunion CSE a eu lieu déjà

Je ne cherche pas à sauver mon poste ... sachant qu'ils ne veulent plus de moi je ne veux pas essayer de garder mon poste mais de partir avec le plus d'imitées possible.

Merci
:-)

Par **P.M.**, le **13/07/2020** à **14:42**

Dans ce cas, je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste pour essayer de faire valoir, suivant les éléments dont vous disposez, le harcèlement moral...

Par **Carl40**, le **13/07/2020** à **15:16**

Merci beaucoup pour vos conseils